

Dans le cadre de France 2030, Bpifrance lance Cultur'Export, un programme inédit de développement à l'international dédié aux entreprises des Industries Culturelles et Créatives



Paris, le 20 mai 2022 – Pour le compte de l'Etat dans le cadre de France 2030, Bpifrance en partenariat avec la Team France Export, lance un nouveau programme dédié aux Industries Culturelles et Créatives, baptisé « Cultur'Export », venant renforcer le Plan Touch. Les PME et ETI françaises de la première promotion, qui sera lancée à la rentrée 2022, seront accompagnées pendant douze mois dans leur développement commercial aux Etats-Unis. Les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement individuel et collectif complété par deux missions internationales, modules emblématiques du programme, afin de concrétiser leur développement sur la zone.

Une opportunité pour les entreprises françaises de se développer aux Etats-Unis.

Les Industries Culturelles et Créatives demeurent parmi les secteurs les plus incontournables et porteurs de l'économie américaine. En effet, ces dernières contribuent à hauteur de 4,3 % du PIB des Etats-Unis. De nombreuses entreprises culturelles et créatives se sont déjà implantées avec succès Outre-Atlantique, attestant de la reconnaissance du savoir-faire et de la créativité français. Bpifrance encourage le rayonnement international de ces entreprises grâce au mouvement de la French Touch.

Un programme 360° de douze mois reposant sur trois piliers

Pendant toute la durée du programme, chaque entreprise participante bénéficiera de 70 heures d'accompagnement et coaching individuel par des experts implantés sur la zone. La diversité des thématiques abordées permettra de structurer la stratégie de développement et d'entreprendre avec assurance la conquête du marché américain.

Quatre *workshops* collectifs de deux jours seront répartis tout au long du programme afin que chaque entreprise puisse bénéficier de connaissances du marché et les appliquer lors d'ateliers de travail. Les dirigeants auront ainsi l'occasion d'échanger avec des entrepreneurs et partenaires experts de la zone.

Enfin, chaque entrepreneur aura l'occasion de tester son offre commerciale sur le marché américain lors d'une première mission sur place et confirmera sa stratégie de développement lors d'un deuxième déplacement. Les dirigeants participeront à des événements de *networking* pour se connecter à l'écosystème local et visiterons des entreprises innovantes et des salons incontournables pour s'inspirer. Un programme personnalisé de rendez-vous *business* permettra à chaque entreprise de développer des courants d'affaires et d'échanger avec de futurs partenaires. Ces deux missions internationales seront opérées en partenariat avec Business France.



Une délégation pour promouvoir le savoir-faire d'excellence français Outre-Atlantique

Les secteurs d'activités concernés par ce programme sont les suivants : l'audiovisuel, le cinéma, le spectacle vivant, la musique, les musées et le patrimoine, les arts visuels, le design, l'architecture, les métiers d'art, le jeu vidéo, le livre et la presse, ainsi que les secteurs connexes de la mode et la communication pour le volet créatif de leur activité.

La dimension innovante des entreprises est un critère de sélection prédominant quel que soit le secteur d'activité. Le comité de sélection portera également une attention particulière sur les l'ambition sociétale et environnementale des entreprises sélectionnées.

Enfin, ce programme s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030 du Gouvernement. Sa volonté d'aider les entreprises à développer des courants d'affaires à l'étranger s'intensifie à travers ce nouveau programme d'accompagnement. Succéderont à la promotion américaine, deux autres éditions toujours dédiés aux Industries Culturelles et Créatives sur de nouvelles zones à travers le monde.

Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'investissement, chargé de France 2030, déclare : « *L'une des ambitions de France 2030 dans le champ de la Culture est de faire rayonner les savoir-faire français à l'international et d'accompagner la projection de nos entreprises culturelles sur les marchés porteurs. Avec Cultur'Export, qui rassemble la meilleure expertise en appui à vos projets, vous allez pouvoir donner une nouvelle dimension à votre activité et changer de perspectives.* »

Pedro Novo, Directeur exécutif de Bpifrance, en charge de l'Export précise : « *Les États-Unis sont un territoire stratégique pour les industries culturelles et créatives. De nombreuses entreprises françaises jouissent déjà d'un grand succès outre Atlantique. Bpifrance et ses partenaires vous donnent l'opportunité exceptionnelle de franchir le pas et de faire rayonner l'expertise française en développant votre connaissance du marché américain et confirmant ainsi votre stratégie d'implantation. Le programme Cultur'Export vous permettra de rencontrer des acteurs locaux lors de rendez-vous personnalisés à forte valeur ajoutée : accompagnement individuel, collectif et missions internationales seront les facteurs clés de votre réussite pour conquérir le marché américain.* »

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 juillet 2022 via ce lien :
<https://evenements.bpifrance.fr/programme-cultur-export->

Contacts presse

Bpifrance

Sophie Santandrea

Tél. : 01 45 65 51 62

sophie.santandrea@bpifrance.fr

Ministère de la Culture

Tél. : 01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

Tél. : 01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr



A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi